

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 323 Subvention (8.500 euros) à l'association Acajou.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Acajou ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 8.500 euros est attribuée à l'association Acajou, Maison des associations, 38 bd Henri IV (4e) pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018 principalement auprès des personnes déficientes visuelles. 2018-02338, 6745.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 6574, rubrique 3111. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO